Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260126-26012026_DEL08-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 26 janvier 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT - SIX JANVIER à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, FONTAINE Erwan, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph, DUHAUBOIS William, LEVREL Yann, LABBÉ Marie-Christine
Absents excusés: Mmes LEBRETON Angélique, CLOLUS Christine (procuration à Chantal JUHEL)
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

26.01.2026-DEL08 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)* la décision est soumise à l'avis préalable du CST *(la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),*

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Compte tenu du départ en retraite d'un agent du service scolaire-périscolaire le 1er février 2026, il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique (catégorie C)

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260126-26012026_DEL08-DE

à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26 heures (26/35ème) et par conséquent, de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures 20/35ème).

Vu la demande d'avis du Comité Social Territorial en date du 26/01/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR, DECIDE :

- **D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire, à savoir la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures (20/35ème) à compter du 1er février 2026,

et simultanément,

la création d'un emploi d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26 heures (26/35ème) à compter du 1er février 2026.

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 01/02/2026
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

